

DÉLIBÉRATION n° 2023-33

Installation des commissions thématiques et principe fondateur du conseil économique, social et culturel

Réuni le 14 novembre 2023 à Frontenex, sous la présidence de Madame Rozenn HARS, Présidente du conseil d'administration, le quorum étant atteint,

Le conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Vu l'avis favorable du Bureau du conseil d'administration émis le 23 octobre 2023,

1. Décide de l'installation des 6 commissions thématiques en application de la feuille de route Envie de Vanoise et de nommer les administrateurs pilotes de chaque commission selon la liste présentée dans le rapport du directeur.

À savoir :

- **La commission « tourisme » // Administrateurs pilotes proposés : Guy CHAUMEREUIL, Nathalie FURBEYRE**

Elle pourrait associer une représentation des OT, de l'agence Savoie-Mont-Blanc, des acteurs de la montagne (FFCAM, AAM, Bureau des guides, ESF, FFRP, gardiens de refuge...), des représentants de l'État, des associations, des élus, un établissement de culture contemporaine, un représentant du CS.

- **La commission « agriculture » // Administrateur pilote proposé : Patrice DESCHAMP**

Elle pourrait associer la Chambre d'agriculture, le syndicat ovin, le syndicat caprin, le syndicat Beaufort, la SEA, un GIDA, la SAFER, la DDT, l'OFB, des associations, des élus, un vétérinaire, un représentant du CS.

- **La commission « connaissance et protection » // Administrateur pilote proposé : Martine NORAZ**

Elle pourrait associer des organismes de recherche, l'INRAE, le CEFÉ, l'Université Savoie-Mont-Blanc, l'OFB, le CEREMA, des représentants de l'État (DREAL, ...), des associations, des représentants gestionnaires d'aire protégées (PNR, CEN, RNF), des élus, un représentant du CS.

- **La commission « activités de pleine nature » // Administrateur pilote proposé : Denis PLAZE,**

Elle pourrait associer le Conseil départemental, la DDT, des membres de la CDESI, la FFCAM, les fédérations départementales de chasse et de pêche, des associations, des élus, un représentant du CS.

- **La commission « mobilisation de la jeunesse » // Administrateur pilote proposé : Christophe ROULIER**

Elle pourrait associer les acteurs de l'éducation à l'environnement, le rectorat, un organisme pédagogique, des centres sociaux, des gardiens de refuge, des associations, des élus, un représentant du CS.

- **La commission « changement climatique » // Administrateurs pilotes proposés : restant à désigner**

Elle pourrait associer l'ADEME, le CEREMA, des représentants de l'État, des associations, des élus, un représentant du CS.

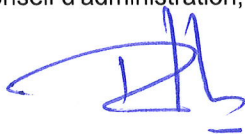


2. Donne mandat aux commissions thématiques pour suivre la mise en œuvre des actions de la feuille de route "Envie de Vanoise" afférente à leur thème, d'évaluer leur modalité et de proposer au travers du CESC les évolutions nécessaires au CA du Parc national
3. Acte le principe de fonder le CESC comme étant la réunion plénière des 6 commissions comme le suggérait la feuille de route Envie de Vanoise ;
4. Décide d'installer dans un premier temps les 6 commissions sous une forme provisoire, donne délégation au Bureau pour dresser un bilan de fonctionnement à 12 mois, de proposer les éventuels ajustements nécessaires et d'établir le projet de règlement intérieur du dispositif CESC + 6 commissions en vue de la mise en place du CESC (désignation des membres, séance d'installation) et du passage des 6 commissions à un mode de fonctionnement dans la durée, lors d'un CA fin 2024
5. Donne délégation au directeur, en lien avec les administrateurs désignés, de formaliser la composition des représentants visés en alinéa 1 et de l'actualiser autant que de besoin chaque année dans le respect des dispositions qui seront arrêtés dans le règlement intérieur sus-mentionné et dans l'attente des principes de la présente délibération

Adoptée à Frontenex, le 14 novembre 2023,

La Présidente du conseil d'administration,

Rozenn HARS



**PARC NATIONAL
DE LA VANOISE**
135, Rue du Docteur Julliand
73000 CHAMBERY
FRANCE